



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

53_2026DIR

Objet : Demande de subvention St Pierre de Rhèdes auprès du Conseil Régional

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Lamalou-Les-Bains dûment convoqué le premier juillet s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René GINIEIS, maire

Séance ordinaire
du : 06/07/2026

Etaient présents Mesdames et Messieurs : C.ABBAL, J-L. ALDIÉ, M.ASTRUC, R.AUGE, M-H.CABANES, M.CANOVAS, C.DAVID, M.FUMAT, R.GINIEIS, P.GUILLARD, P.JOUGLA, P.JUANCHICK, L.LACOCHE, A.MARSELLA, F.MECHE, M.PIQUET

Date de convocation :
01/07/2026

Absents ayant donné procuration : A. CHAPELET à M.H CABANES et A.GUYARD à M.PIQUET

Nombre de conseillers afférents au Conseil municipal : 19

Marie-Hélène CABANES a été élue secrétaire de séance

En exercice : 19

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une première intervention d'urgence sur le pan Nord a été réalisée sur la toiture de l'Eglise paroissiale romane St Pierre de Rhèdes. Ce bâtiment, classé au titre des monuments historiques le 10 décembre 1880, repose sur les fondations d'un antique sanctuaire chrétien installé à la fin du IV^e siècle dans le site gallo-romain de Rhèdes. L'Eglise montre à ce jour des signes de détérioration sur le pan Sud et nécessite de poursuivre les travaux pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'édifice

Présents : 17

Le devis réalisé pour cette mission d'étude ayant pour objectif d'avoir une vue d'ensemble des travaux à réaliser, de l'entretien, d'estimation et de phasage des travaux pour la préservation du patrimoine communal s'élève à la somme de 11 900 euros HT et 14 280 euros TTC.

Votants : 19

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la DRAC a proposé une aide financière de 50 % et sollicite, auprès du Conseil Régional une participation financière de 10 % afin de réaliser ces travaux, soit 1 190 euros selon le plan de financement suivant :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Financeurs	Montant du Projet	% aide	Montant participation
DRAC	11 900 €	50 %	5 950 €
Conseil Départemental	11 900 €	20 %	2 380 €
Conseil Régional	11 900 €	10 %	1 190 €
Fonds Propres	11 900 €	20 %	2 380 €
Total	11 900 €	100 %	11 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Régional afin d'obtenir une aide financière de 10 %, soit 1 190 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

53_2026DIR

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Marie-Hélène CABANES

Secrétaire de séance

René GINIEIS

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le :

Publication le :